

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1017/2014
Date: 27 août 2014
Direction: Direction de l'économie publique
N° d'affaire: --
Classification: Non classifié

Délai de réalisation des motions et des postulats de la Direction de l'économie publique Prolongation

Vu l'article 70, alinéa 1 de la loi du Grand Conseil du 4 juin 2013, le Conseil-exécutif adopte la proposition de la Direction de l'économie publique et propose au Grand Conseil de prolonger le délai de réalisation des motions et des postulats.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Pièces jointes

- Liste des demandes de prolongation de délai de la Direction de l'économie publique

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie publique